



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture de l'Allier
Cabinet

Moulins, le 20 AVR. 2019

Circulaire n° 23/2019

La préfète

à

Mesdames et Messieurs les maires des
communes de l'Allier

Objet : commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

J'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales le mercredi 8 mai 2019 à l'occasion de la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.

Vous voudrez bien prendre toutes dispositions utiles à cet effet.

Je vous remercie également de bien veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Marie-Françoise LECAILLON